L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE.

Est situé rue de Chartres, No. 110, entre St. Louis et Conti.

CONDITIONS :

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance ; on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrerages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on peut les admettre pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnements à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste

Banque du Commerce de la Nouvelle Orléans.

LE président et les directeurs de cette institution ont aujourd'hui fait arrêté un dividende de 4 0 0 pour les 6 mois expirant aujourd'hui, au montant du capital payé à la banque, aux termes de la charte lequel dividende sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, après ce lundi prochain, 13 courant.

7 juil—☞ JOSEPH RAUL, caissier.

LES personnes suivantes forment la direction de la Banque de Carrollton :

D. F. BURTHE, président.
L. Millaudon, J. Konn,
H. G. Schmidt, H. C. Cager,
Charles Briggs, Placide Forestall.
John Nicholson, caissier.

Comité du comin à coulisses.

D. F. Burthe, L. Millaudon,
H. G. Schmidt, 1e juillet

Bureau de la Compagnie des Architectes du 8me District de la Nouvelle Orléans.

A louer pour le 10 juillet prochain, 3 maisons en briques de 4 appartemens, avec galerie sur le derriere, à chaque extrémité de laquelle se trouve une cave et cabinet, cour carrelée et cuisine en brique à un étage.

La première est située rue St Philippe attenant à la suivante, la seconde formant l'encoignure des rues St Philippe et des Marais.

La troisième rue des Marais attenant à la précédente. Pour les conditions s'adresser au bureau de la compagnie rue St Pierre no 95. P PLESSY,

25 juin secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurances et de la Fabrique d'Huile de Graines de Coton de la Louisiane, encoignure des rues de la Commune et du Camp.

LA compagnie étant à présent organisée, les soussignés sont par ces présentes informés que le deuxième paiement de dix piastres par action au fonds capital devra être payé mardi 21 juillet prochain, du avant, conformément à la 3e section de l'acte d'incorporation.

25 juin R CLAGUE, secrétaire.

Bureau de la compagnie d'assurances et de la fabrique d'huile de graines de coton de la Louisiane.

A UNE assemblée des directeurs de cette institution tenu le 24 du courant, M. J H Caldwell a été élu à unanimité Président. James Ramage, inspecteur, J H Sterret, avocat, H B Cenas notaire, et

25j R CLAGUE, secrétaire.

AVIS.

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Relaire*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle a prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle a dirigées et tout récemment à l'hôtel de la Marine, quelle tenait à la Nouvelle Orléans, sera assise à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance trouveront dans son hôtel propre é, soins, exactitude et prévenances.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

3 juillet—☞ ED. L'HOTE.

HOTEL
DE
MANDEVILLE.

LE souseigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui de vouloir se baigner le 23 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 30 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 13 à 15 pieds au dessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traverse n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

HOTEL MARIGNY.

ENCOGNURE des rues Victoire et le Chemin à Coulisses du Lac Pontchartrain.

Le propriétaire de cet établissement a l'honneur d'appeler l'attention du public sur cet Hôtel, meublé et garni dans un style jusqu'alors inconnu dans ce pays.

Ni peines, ni dépenses seront épargnées par tous les employés dans cet établissement pour satisfaire aux exigences du public.

Les pensionnaires seront logés convenablement dans des chambres très agréables.

Il y a un salon meublé avec le plus grand luxe pour les dames, situé au 2me. étage et adjoignant se trouve une chambre où l'on peut avoir constamment des glaces, de soda, de confitures, pâtisseries &c.

Cet établissement est très convenable pour les messieurs et dames qui, voulant partir par les chars du chemin à coulisses, manquent l'occasion mais trouvent dans cet établissement, non seulement un lieu de repos mais encore un lieu de récréation qui les console de leur désappointement. Les personnes trouveront aussi une *halte* très agréable.

Ce superbe établissement a été monté au prix d'énormes dépenses ; mais le propriétaire en a couru les risques sachant bien que les habitans de la Nouvelle Orléans n'ont, dans le monde entier, aucuns rivaux pour les encouragemens accordés à de tels efforts.

28 mai] ☞ WAYMOUTH

A Louer ou affermer pour le 1er août prochain la jolie maison à étage, no 123, située rue de Chartres, entre les rues St Louis et Conti, adjoignante à la propriété de M Bernard Marigny, et à celle de l'encoignure de la rue St Louis. S'adresser à M L G Pilié, on à JOAQUIN VIOSCA.

21 juil—☞ encoignure St Philippe et Levée.

A LOUER.

Deux magazins face à la rue de la Levée, entre Douane et Bienville.

La partie supérieure d'une maison, rue de Chartres vis à vis la rue Jefferson. S'adresser à

17 juil—☞ M B MARIGNY.

A LOUER,

Le logement de la maison numérotée 79 sur la Levée—demeure fort agréable. On peut entrer de suite en jouissance. S'adresser à

6 juillet WM. HOLMES & Co.

A LOUER pour le 1er. janvier 1836—La belle maison à deux étages, formant l'encoignure des rues du Canal et du Camp, appartenant à Mr Prado. Dans cette maison on peut établir un superbe magasin dans le bas et loger une nombreuse famille dans les étages supérieurs. S'adresser sur les lieux au propriétaire 21 mai

PROPRIETES A LOUER.

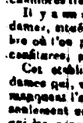

Le souseigné offre à louer l'établissement spacieux situé rue St. Louis, entre les rues Trémé et Marais, le second lot près bas que Romparte, et à cinq minutes de marche de la Bourse Hewlett. Cet établissement est composé d'une maison de quatre appartemens, d'une grande cuisine, de magasin et un moulge, écuries et diverses chambres à domestiques

JULES LE BLANC, rue Royale, no 103.

23 avril—☞ A. WARTELLE, 109 rue Royale.

MOULIN A SCIE.

LE moulin à scie appartenant ci devant à M. Byrne est maintenant en opération complète et en état d'exécuter toutes les commandes pour quelque bois que ce soit ; une boite pour la réception de commandes de planches, ou pour quelque communication que ce soit est exposé au bureau de la Compagnie d'Assurance de Commerce, une porte après la Bourse de l'Arcade, ou toutes les personnes qui voudront faire quelque commande, ou qui auront quelque affaire, avec le soudite compagnie, peuvent déposer leur demande.

JAMES W BYRNE, agent,

2ij—1m compagnie du moulin à scie d'Orléans,

POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les mercredies, vendredi à 9 heures du matin.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les dépêts seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

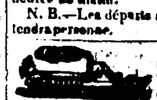

POUR LA MOBILE, devant toucher à la Baie St. Louis, à la Passe Christian, au Ballozi et à Pascagoula.—Les bateaux à vapeur PLANTER & SON feront à l'avenir les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile deux fois la semaine, et toucheront aux lieux ci-dessus spécifiés, dans chaque voyage. Pour la commodité des passagers, les dits bateaux ne prendront aucun fret si ce n'est celui que les passagers voudront emporter pour leur usage.

Ils partiront tous les lundis et jeudis dans l'après midi de la Nouvelle Orléans immédiatement après l'arrivée du chars de 4 heures. S. CHANDLER.

(Nous sommes invités d'annoncer que le bateau le Planter qui fait maintenant les voyages de la Nouvelle Orléans à la Mobile sous le commandement du capitaine Stephen Chandler, n'est point le même qui était employé sur le Mississipi, 9j—1m

Le superbe bateau à vapeur, neuf et fin marcheur, MERCHANT, capitaine Jos Switler, partira du lac à l'extrémité du chemin à coulisses chaque mercredi, à l'arrivée des chars de 6 heures du matin ; pour

La Baie St. Louis,
Pass Christian,
Baie de Bolozi,
Pascagoula et
Mobile.

Et chaque samedi matin, à la même heure, pour ce ports susdits et Pensacola, touchant de retour à tous les ports intermédiaires.

Pour plus amples renseignemens s'adresser à bord au capitaine Switler, ou à GILBERT VANCE,
JOHN KILSHAW, jr.
JAMES CURREL,
7 juillet agents.

EXCURSION DU DIMANCHE.

Prix réduit à une piastre.

Pour Madisonville, en droiture.

Le bateau à vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du lac, tous les dimanche, jusqu'à ce qu'un avis contraire en informe le public, à 9 heures A M et reparira le même jour de Madisonville à 4 heure P M.

Les passagers devront prendre le char de 8 heures A M. S'adresser au capitaine à bord ou à

26 juin W BAGLEY, agent.

A VENDRE OU A FRETER POUR TAMPICO.

Le brick fin voilier doublé, cloué et chevillé en cuivre ATTAKAPAS, du port d'environ 1400 barrils Pour conditions, s'adresser vis à vis la rue Dumaineon à JOHN CROSBY.

23 juil 38, rue du Camp.

POUR BRAZORIA (Texas.)

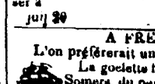

La goelette fine voilière SHENANDOAH doublée et chevillée en cuivre, capitaine Moore, partira sous peu. Pour fret ou passage. S'adresser à Wm BRYAN.

juil 20 no 19, rue de la Commune.

A FRETER OU LOUER.

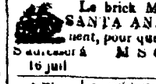

L'on préférerait un part dans la Baie du Mexique.

La goelette fine voilière MENTOR, capitaine D Somers, du port de 90 tonneaux, est prête à prendre sa charge. Pour les conditions, S'adresser à Wm BRYAN.

18 juil no 19, rue de la Commune.

A FRETTER OU LOUER.

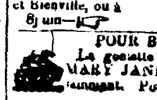

Le brick Mexicain, bien connu, le général SANTA ANNA, est prêt à prendre son chargement, pour qui que soit du port du Mexique que ce soit. S'adresser à M S CUCULLU, LAPEYRE & Co.

16 juil

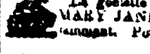

La goelette que voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un ports du Mexique, (celui de Tampico serait préféré) pour les conditions s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à

8j um—☞ J. PRATS & FILS

POUR BRAZORIA, TEXAS.

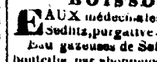

La goelette fine voilière, chevillée en cuivre MARY JANE, capitaine Gillen, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN.

9 juin no 19, rue de la Commune.

EAUX MINERALES.
BOISSONS GAZEUSES.

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlits, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille. Eau gazeuses de Seltz et carbonique à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleur d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau originale sur toutes les bonnes tables d'Europe.

RIVET SYBOLD & co.

VACCINATION GRATUITE.

LE public est prévenu qu'on vaccinera gratuitement les personnes indigentes tous les vendredis, de une heure à trois, dans la maison de M. Nicolas Girod, en face de la Bourse Hewlett.

Il a été de plus besoin dans la dernière séance de la société médicale que les personnes aisées qui voudront profiter de cette occasion pourront se faire vacciner moyennant une cotribution de $5; moitié de cette somme sera versée dans la caisse des orphelins et l'autre moitié servira à fonder une bibliothèque médicale.

11mai Le secrétaire général, PUISSAN

MAISON DE SANTE FRANKLIN.

CET établissement est à présent ouvert pour la réception des malades. Prix—à l'ordinaire $1 par jour. Chambres à part depuis $3 jusqu'à 5 par jour.

Petites vérolés à l'ordinaire $3 par jour.

Pour entrées s'adresser à la maison de santé, ou au cabinet du docteur Luxemberg, rue des Remparts no 17. 4 mars

Compagnie des Chemin à Coulisses et de la Banque d'Atchafalaya.

Avis pour ouvrir les livres de souscription

CINQ mille actions du fonds capital de la susdite compagnie n'étant pas souscrites, quand les livres pour cette objet, étaient formés apparavant, avis est par le présent donné que les dits livres seront de nouveau ouverte à Opelousas, Alexandria, Cheneyville, Pointe Coupée, Nouvelle Orléans et à St. Francisville, Lundi le 3me d'Août prodroit respectivement, et qu'ils seront ouverte toujours (Dimanche excepté) de 10 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après midi, jusqu'à ce que les cinq mille actions soient prises.

Les commissaires à Opélousas, Alexandria, Cheneyville, Nouvelle Orléans et à Pointe Coupée, voudront bien faire attention à cet avis et de se régler conformément.

B MARSHALL,
J TURNER,
W R FALCONER.
commissaires à St Francisville.

16 juil

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans—A Lewis et Cie. contre ses créanciers—Présent l'hon Charles Maurian, juge—23 juin 1836—La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers. Il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu au bureau de Théodore Hughes notaire public, le Samedi 25 juillet prochain, afin de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires, et en même temps toutes pour suites contre leurs personnes et propriétés est et demeurent suspendus—J P Benjamin est nommé avocat pour les créanciers absents,

Par ordre de la Cour. Au greffe le 24 juin 1836.
25 juin—2ps P A GUYOL, dép greffier.

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des rues Bourgogne et Hôpital, et que là, il offrira un devoir et un plaisir de donner par quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personne que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin ; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 8juin la

ON DEMANDE

SUR le champ, un négresse blanchisseuse, une autre bonne repasseuse et un cuisinier ou cuisinière.

Un blanc, bon cuisinier trouvera aussi de l'emploi en s'adressant au bureau de l'Abeille. 26 juin—☞

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Dr. HALPHEN a transporté son domicile de la rue Dumaine à la rue Royale, no 80, entre Conti et Bienville. 8 juin—1m

PEAUX D'OURS—4 paquets de peaux d'ours, 1 dobatille, et une boite de castor, à vendre par

GRAY, DURRIVE & co.
41 et 43, Nouvelle Levée.

29j

VENTE PAR L'ETRAY.

Le 17 du courant, il a été conduit un domicile de l'inspecteur soussigné, entrepôt des rues Tchoupitoulas et Richard, une vache jaune rouge, n'ayant fait aucunes marques apparentes, si ce n'est blanche mouchettée rouge.

Si la dite vache n'est pas réclamée avant le 6 août prochain, elle sera vendue au pur et comptant publique par P A Guillotte, conformément aux ordonnances du conseil de ville. P ARRAY.

20 juil—10 inspecteur commis.

$5 DE RECOMPENSE.

Pour notre qui arrêtera le nègre JOSEPH ou JO, il est parti Dimanche 18 du courant, ce nègre est d'une taille de 5 pieds 6 pouces, l'air ecléré, grosse voix, gros yeux, balancant ses épaules en marchant et très effronté, il parle anglais et français, il est vêtu d'un pantalon de coton gnade et d'un gilet de même espèce, qui, il est bien connu dé sa garde de vêtement et qu'il avait sans doute la hâte aux légumes par M Peralta.

Les capitaines de navire sont invités à ne pas le recevoir, sous peine d'être poursuivis selon les lois.

23 juil—3 A LACOUTURE.

$25 DE RECOMPENSE.

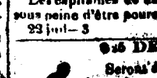

Seront donnés, à celui qui ramènera au soussigné, le nègre nommé JOE, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, d'une figure agréable, ayant peu manque à toujours droite, ce nègre ne parle que l'anglais.

17 juil—☞ B MARIGNY.

$10 DE RECOMPENSE.

Partie marron depuis à peu près un mois, de chez ce maîtresse, la grisonne anglaise MARIE alias LOUISE, parlant très bien l'anglais et un peu français, taille de 4 pieds 5 ou 6 pouces, elle a 8 dents cassées sur le devant de la bouche, la dite grisonne a eu ses enfans en ville pour se chercher un maître, logé par sa taille assez.

Dix piastres de récompense seront données à quiconque ramènera la dite esclave à la soussignée ou la fera loger dans une des geoles de cet Etat.

17 juil—☞ Veuve COUDRAIN.

$50 DE RECOMPENSE.

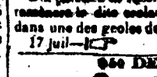

Parti matin de l'établissement des soussignés, dans la matinée du 6 courant, le nègre américain SAM, tailleur de métier, taille ordinaire, figure pleine, assez bien pris, joli nègre, ayant un air prévenant, sans marque particulière, si ce n'est quelques cicatrices sur le visage, âgé d'environ 22 ans. Il était vêtu lors de son départ d'un pantalon bleu et d'une redingotte verte, collet de velours noir, et d'un chapeau noir à haute forme ; il a emporté sa malle de cuir noir, contenant ses effets, parmi lesquels se trouvent une redingotte bleue de vin avec collet de velours, et un habit de drap vert, avec un chasse blanc, et comme il a aussi emporté de faux papiers, on pense qu'il se fera passé pour libre sous le nom d'Alfred. La susdite récompense sera donnée à quiconque arrêtera en lagera dans une des geoles de cet Etat, le dit nègre.

Les capitaines de navires, bateaux à vapeur et autre embarcations, sont prévenus de ne point le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis avec toute la rigueur de la loi. BARBARIN & HILL.

8 juillet—☞

$10 DE RECOMPENSE.

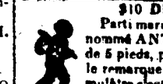

Parti marron depuis un mois le mulâtre créole nommé ANTOINE, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds, parlant français et anglais. La seule remarque que l'on puisse faire à donner ce dit mulâtre c'est qu'il a beaucoup de vers blancs au visage, ayant l'habitude de travailler à bord des navires.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître, ou le logera dans une des geoles de cet Etat A MAGNON, 8 juillet

$20 DE RECOMPENSE

quiconque arrêtera et mettra en sûreté le mulâtre JOE, âgé de 20 ans, taille 5 pieds 4 pouces, bien constitué, ayant une légère cicatrice à la figure, il n'a pas de barbe, et parle français et anglais.

Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur qui le prendront à leur bord seront poursuivis suivant la loi. S'adresser rue Royale, no 103, chez

15 mars☞ J. LEBLANC frères

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

SAMEDI 25 du courant, à midi, au bureau du maire, il sera adjugé au rabais, l'entreprise des trottoirs à faire, le dans la rue des Tchoupitoulas, à partir de la rue Delord jusqu'à celle de Lacourse ; 2o. sur le côté nord du chemin public, dans la banlieue inférieure, à partir de la presse à coton à vapeur de la Levée jusqu'à la rue Piété.

Les (curb et gutter stones) seront fournis par l'entrepreneur, les autres matériaux, ainsi que les voitures pour les transporter, seront fournis par la corporation de la ville.

Chaque (curb stone) devra avoir 16 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 4 pieds de long ; et chaque (gutter stone), 12 pouces de large, 4 pouces d'épaisseur, et pas moins de 3 1-3 pieds de long, tels seront coupés et taillés avec soin, afin que, pieds, leurs arêtes et pavement puissent former une ligne parfaitement droite, et que, aboutés, ils se touchent le plus exactement possible et présentent un ensemble solide et régulier.

Les instructions concernant la confection de ces trottoirs sont déposées au bureau du maire, où elles seront communiquées aux personnes qui voudraient les connaître.

16 juil (Signé) D PRIEUR, maire.

AVIS—Si un nommé *Jean Baptiste Emile Gaubrie* qui est arrivé ici en 1833, à bord du navire Edipe de Bordeaux, veut avoir la complaisance de passer chez les soussignés, il lui sera fourni des communications importantes au sujet de sa famille. S'il est absent, ces amis et connaissances sont invités à nous désigner le lieu qu'il habite.

8 juin CARRIERE & BORDUZAT, no 11, rue St. Louis.

INSTITUTION BELLANGER,

Sous la direction de M. Caboche:

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—2ps—☞

AVIS.—Mes occupations ne me permettant plus de donner de leçons particulières, j'invite les familles qui avaient mis en moi leur confiance à la reporter sur M. Pédarré, professeur distingué, qui suit exactement la même méthode que moi.

Mr. Pedarré demeure chez M. Frémaux rue Royale, près la rue Toulouse, No 137.

30 juin CABO-CHE.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

LES directeurs ont ce jour déclaré un divid ende de 16 pour cent sur le fonds capital de la compagnie provenant des bénéfices des 6 derniers mois, payable aux actionnaires ou à leurs ayans cause, à partir du 20 de ce mois. Les livres de transfert seront fermés jusqu'à ce jour.

15 juillet—6,3ps. L MATTHEWS, président.

Bureau de la Compagnie d'Assurances de l'Ouest contre les risques du feu et de la Navigation.

Nouvelle Orléans, 14 juillet 1835.

CONFORMEMENT aux dispositions de la charte une réunion générale des actionnaires de cette compagnie aura lieu à ce bureau Mercredi prochain 22 du courant, à 11 di. Par ordre de la direction.

L MATTHEWS, président.

15 juillet—4,3ps.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, faisant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E B Hyde & Co.

W. F. HYDE.
E. D. HYDE,
N. DELAPLAINE.

1er juillet—☞

Bailleur supérieur de la Nouvelle Orléans.

AVIS—Tous propriétaires de terre et terrains situé dans la dite banlieue sont par la présent prévenus de faire réparer leurs banquettes où elles sont en mauvais état, en placer où il en manque, faniller les fossés, réparer les ponts. Les dites réparations doivent être faites immédiatement, à défaut de quoi, elles seront faites pour le compte des propriétaires, conformément aux ordonnances du Conseil de Ville.

14 juil P AUVRAY, inspec. commis.

COUVERTURES DE LAINE FRANCAISE.

1200 PAIRES Couvertures françaises de 3 point, pesant 5 1 2 livres chaque paire, très convenables pour les nègres, dernièrement reçues et à vendre par

29 juin—10 P. O. SORBE, 116 rue Royale.

PORTES TOILES A SAUS DE DUNDEE.

CENT-CINQUANTE pièces de toile à sacs supérieure, en débarquement du navire Alabama, à vendre à bon marché et en la prend sur la Levée.

ANDREWS & BROTHERS.

SUCRE—180 boucauts de sucre de qualité supérieure en magasin et à vendre par

LAMBETH & THOMPSON.

14 juil no 18, rue St Charles.

AVIS—On a arrêté en dernier, une Pirogue de Caboto-ge, le propriétaire est prié de venir réclamer la dite Pirogue, en prouvant qu'elle est en propriété et en payant les frais ; ce, avant le 15 août prochain, à défaut de quoi, elle sera vendue le dit jour, à huit heures précises, à la Levée, au bateau des pirates.

Paissoss Plaquemine, 9 juillet 1835. 10 juil—6

A VENDRE—Les cabines de la Banque du Comté Hampden du Cumberland Bell Road, Wanche des Mechaniks, Compagnie d'Assurance de l'Ouest, Compagnie des Architectes du 8ème district, et 600 de de la Banque de l'Union, etc.

5 juillet EDW. GOTTSCHALK, rue

VENTE PAR LE REGISTER.

SUCCESSION de Don Miguel del Arebo.—Vente par le *Registre* des testamens—Lundi 17 août 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la N. Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de feu Miguel Arebo,

RACHEL, négresse âgée d'environ 18 ans, marronne. Conditions : 6 mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

P. L. B. DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Grima, not. pub aux frais des acquéreurs. 14j

Succession de Joachim Chaudé.

VENTE par le Régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, l'esclave ci-après décrite appartenant à la succession de feu Joachim Chaudé, savoir :

MARY, mulâtresse, âgée d'environ 26 ans, avec son enfant.

Conditions de la vente : 3 et 6 mois de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

27 juin W. F. C DUPLESSIS, rég.

Succession de feu John Linton.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 22 juillet 1835, à midi, l'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nlle Orléans, l'esclave ci-après décrite, appartenant à la succession de John Linton.

Lucy, âgée de 25 ans Conditions de la vente : 6 mois de crédit dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale. W F C DUPLESSIS, rég.

L'acte de vente sera passé pardevant H B Cenas, not pub, aux frais du Requérant. 24j

Succession de feu Etienne Colas, décédé.

Emanuel Roux.

VENTE par le régister des testamens—Mercredi 29 juillet 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Etienne Colas, dépose décédée de Emanuel Roux, savoir :

HERBERT, mulâtre, âgé d'environ 24 ans, un peu charpentier.

JENNY, négresse, âgée d'environ 22 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

Conditions de la vente ; 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des tes.

L'acte de vente sera passé pardevant W Y Lewis not. pub. aux frais des acquéreurs. 27 juin

Succession de Joseph Lavigne h. de c. l.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 10 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, pour compte de la succession de feu Joseph Lavigne h. de c. l. la propriété ci-après décrite, savoir :

Un demi terrain situé aux rues de la Commune et Gravier, et traversant de Pune à l'autre rue entre les rues Baronne et Carondelet et mesure 30 pieds (plus ou moins) de face à chacune des dites rues Commune et Gravier sur 244 pieds de profondeur.

P L B DUPLESSIS, dép. rég. des tes.

Conditions de la vente : 6 12, 18 et 24 mois de crédit, en bille endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et les billets divisés en coupons au gré des héritiers.

N B.—L'acte de vente sera passé pardevant Théodore Seghers notaire public, aux frais du Requérant. 7 juil

Succession de feu François Casanova.

VENTE par le *régister* des testamens—Vendredi 7, août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la Ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, appartenant à la succession de feu François Casanova.

PROPRIETE FONCIERE—1o. Un lot de terre formant l'encoignure des rues Dauphine et des Ursulines et mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine, sur 65 pieds de profondeur ; ensemble les édifices y construits.

2o. Un lot de terre mesurant 42 pieds de face à la rue Dauphine sur 65 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un cinquième comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque et divisés en coupons.

Le dite propriété sera vendue avec tous les droits, titres et réclamations que peuvent avoir les vendeurs contre Pouponne Casanaud, à une plus grande étendue de terre.

W F C DUPLESSIS, régister.

Les actes de vente seront passés pardevant T Seghers notaire public, aux frais des aquéreurs. 7 juil

Succession de feu Jean Maignan.

VENTE par le régister des testamens—Lundi 3 août 1835, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de la cour des preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, les esclaves ci-après décrits, appartenant à la succession de feu Jean Maignan, savoir :

Propriété foncière—1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny, faisant face à la promenade des Champs Elysées mesurant au pied français trente pieds de face à la dite promenade des Champs Elysées sur cent vingt pieds de profondeur, faisant partie du terrain désigné par le no 23, au plan du dit faubourg, borné d'un côté par la propriété maintenant ou autrefois appartenant à Célestin Gaspion et de l'autre par celle maintenant ou autrefois appartenant à Elizabeth Jason, ensemble des fondations en briques qui se trouvent sur le demi terrain.

2. Un terrain situé au faubourg Marigny, désigné par le terrain no 108, de l'plat no 18, le dit terrain ayant mesure française 60 pieds de face à la rue des Français, sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Girod.

3. Un lot de terre situé au nouveau faubourg Marigny, désigné au plan dressé par Jos. Pilié, le 25 mars 1831, et annexé à un acte passé devant W Y Lewis notaire, le 2 mai 1831, par le no 11, de l'plat no 81, ayant mesure française 30 pieds de face à la rue St Antoine sur 120 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : un et deux ans de crédit, pourdes billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5. Une portion de terre située au faubourg Marigny, de cotteville, dans l'plat compris entre les rues des Champs Elysées, des Bons Enfans, des Français et d'Amour, mesurant 42 pieds 10 pouces et 4 lignes de face à la rue d'Amour sur 119 pieds de profondeur.

Conditions de la vente : les acquéreurs s'obligeront à payer la moitié des billets suivans, savoir : datée le 31 déc 1834 et souscrite par J Toiteau à Perdre et endossée par le défunt J Maignan : un de la somme de $718 18, payable 6 mois an ; un de la somme de $758 80 payable deux mois après dat e ; un de la somme de $799 45, payable trois mois après date, et le dernier de $840 10 payable quatre mois après date. et le balance du prix, s'il y en a, payable deux ans après dans un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Esclaves—6. John, nègre âgé de 36 ans, forg